



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal  
Comité Régional de BRETAGNE  
Comité Départemental du MORBIHAN

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Coupe du Morbihan Des Aînés

Mise à jour du 07 février 2025

Enregistrement Préfecture N° W561007443 – SIRET/SIREN N° 490 528 643 00011  
78 route des Sternes – Kerfléau – 56850 CAUDAN  
E-Mail : [cd56@petanque.fr](mailto:cd56@petanque.fr) / Site Internet://[www.petanque-morbihan.fr](http://www.petanque-morbihan.fr)



## **Article 1 :**

Cette compétition, ouverte aux joueurs et joueuses licencié(e)s âgés(es) de 60 ans et plus dans l'année concernée, repose sur l'idée d'une coupe du même principe que la coupe de France des clubs à quelques exceptions près citées dans ce document.

La coupe est placée sous l'autorité de la commission des vétérans du comité départemental du Morbihan qui procède à la centralisation des inscriptions, à l'élaboration du calendrier, aux tirages au sort des rencontres, à l'enregistrement des résultats et de la sélection du site sur lequel se joueront les ½ finales et la finale, en fonction des candidatures des clubs.

Ladite commission est souveraine pour trancher d'éventuels litiges non prévus par le présent règlement.

## **Article 2 :**

Les clubs ont la possibilité d'inscrire une ou plusieurs équipes, ces équipes seront obligatoirement homogènes.

La participation à la coupe des aînés est facultative et gratuite

Chaque équipe sera composée de 6 licencié(e)s au minimum et de 8 au maximum.

Une équipe ne peut comprendre qu'un seul licencié(e) muté externe

Il n'y a aucune restriction en ce qui concerne le nombre de féminines.

## **Article 3 :**

Cette compétition se déroule en éliminatoire direct.

Suite à la réception des inscriptions le tirage au sort des rencontres sera effectué.

- 1<sup>er</sup> tour : Le tirage est effectué par secteur.  
Les équipes d'un même club ne peuvent pas se rencontrer au premier tour.
- 2<sup>ème</sup> tour : Le tirage se fait toujours par secteur, sans protection des équipes d'un même club.

- Pour les tours suivants, aucune protection concernant les secteurs ou les clubs.
- En cas de qualification de plusieurs équipes d'un même club, elles se rencontrent obligatoirement à partir des 1/8<sup>ème</sup> de finale.
- Les ½ finales et la finale se déroulent sur une journée.

Le lieu de chaque rencontre est le terrain du club désigné en premier au tirage au sort.

#### **Article 4 :**

Après diffusion du tirage aux clubs, les rencontres se déroulent selon les dates définies au calendrier.

Les résultats seront transmis au responsable de de la Coupe des Aînés par le club accueillant le tour de coupe.

- Adresse mail pour transmission : [cd56@petanque.fr](mailto:cd56@petanque.fr)
- Avec copie au responsable de la compétition ([voir page du site internet du CD56](#)).

Résultat à transmettre le premier jour ouvrable après la rencontre.

Après réception des résultats, le tirage du tour suivant sera effectué par le responsable de la coupe des Aînés.

Lors de la dernière journée, les tirages se feront sur place par un membre de la commission vétérans ou un membre du jury un quart d'heure avant le début des rencontres.

#### **Article 5 :**

Chaque équipe est placée sous la direction d'un capitaine, qui peut être joueur de l'équipe, ce dernier étant responsable de l'établissement de la feuille de match et du respect du présent règlement.

Les noms et coordonnées des capitaines d'équipes doivent être précisés pour chaque équipe lors de l'inscription par le club sur la fiche prévue à cet effet.

Chaque club pourra effectuer des remplacements dans ses équipes mais en aucun cas un joueur ne pourra participer à plusieurs tours dans des équipes différentes sous peine de disqualification de l'équipe concernée.

### **Article 6 :**

Les rencontres se dérouleront selon l'application stricte du règlement de la FFPJP.

Un arbitre officiel, sera désigné pour la phase finale.

Les frais le concernant seront à la charge du club organisateur.

Le jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la rencontre.

### **Article 7 :**

Les capitaines d'équipes doivent déposer les licences à la table de marque, il doit y avoir un contrôle systématique des licences par le club recevant ou par la personne désignée par le club et ce par le logiciel « GestConcours ».

Les capitaines d'équipes remplissent la feuille de match et inscrivent la composition des équipes avant chaque cycle directement sur la feuille de match.

En cas d'absence de licence, le joueur pourra néanmoins participer si les conditions prévues au règlement FFPJP sont respectées : vérification dans « GestConcours » que le joueur est bien licencié, acquittement d'une amende et présentation d'une carte d'identité. La réception de cette amende fera l'objet de l'établissement d'un accusé de réception (un pour le joueur et un pour le Comité) rédigé par le club recevant ou un délégué du Comité et ensuite envoyé au CD avec l'argent récolté.

### **Article 8 :**

Les joueurs (es) doivent avoir une tenue homogène « haut et bas » avec le logo du club.

Seules, les conditions météo peuvent engendrer des dérogations à ces dispositions et uniquement sur décision du jury de la compétition.

Le port des tenues doit respecter le règlement fédéral sur les compétitions par équipe de clubs.

Le non respect de cet article entraîne la mise en forfait du joueur incriminé ou de l'équipe pour la rencontre concernée.

### **Article 9 :**

Les rencontres se déroulent en 3 cycles auxquelles sont attribués des points par partie gagnée

- 6 tête à tête : 2 points par partie gagnée
- 3 doublettes : 3 points par partie gagnée
- 2 triplettes : 5 points par partie gagnée

Les remplacements sont autorisés en doublette et triplète, à raison d'un seul remplacement par partie, à condition que les noms des joueurs(es) soient inscrits sur la feuille de match.

Les remplacements sont interdits en Tête à Tête.

### **Article 10 :**

A la fin de la rencontre, la feuille de match, correctement remplie, doit être signée par les capitaines des deux équipes et envoyée par le club recevant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre, par mail, au comité avec copie au responsable de la coupe des aînés

L'organisateur peut anticiper en envoyant le jour de la compétitions les résultats par SMS au responsable de la compétition.

### **Article 11 :**

Dans le cas de forfait, le club ou le capitaine de l'équipe, doit prévenir le responsable de la coupe des aînés au moins 24 heures avant la rencontre. L'équipe sera éliminée de la compétition.

Un forfait d'un montant de 50€ sera à régler par le club au club organisateur

Dans le cas où le responsable de la coupe des aînés ne serait pas prévenu ce montant serait de 100€.

**Article 12 :**

Les récompenses : Les trophées et médailles remis aux équipes ayant atteints les ½ et finale sont fournis par le Comité Départemental.

**Article 13 :**

Tout participation d'une équipe à une rencontre de la coupe des Aînés implique la pleine et entière acceptation et application du présent règlement interne tant par l'équipe que par le club qu'elle représente.

Le responsable de la coupe des aînés

Jean-Yves Journet

Le responsable de la commission des vétérans

Lucien Le Garrec

Le responsable du pôle Compétitions

Xavier Corrègé

Le Président du Comité du Morbihan

Régis STEPHANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Régis Stephant', written in a cursive style.